## **Expérimentation CPS**

### Constat

- Quel problème souhaitons-nous régler ?

Dans le cadre de l'instruction interministérielle pour la mise en place d'une stratégie 2022-2037 de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes, une coordination territoriale a été mise en place avec pour pilotes la DSDEN, la DPMI et la Délégation Départementale ARS.

Les objectifs de ce comité de pilotage sont de mettre en place une coordination territoriale ainsi qu'un plan d'actions dans l'objectif de développer une culture commune afin que la génération 2037 soit la première à grandir dans un environnement continu de soutien au développement des compétences psychosociales.

Le soutien ARS aux actions en cours de déploiement permettrait de renforcer et d'atteindre ces objectifs.

Bénéficiaire(s)	Bénéfices attendus
Les élèves et leur famille	Réduction des consommations dans le champ des addictions Meilleure gestion du stress (travail sur les compétences émotionnelles, cognitives, sociales) Amélioration du bien-être Réduction des inégalités sociales et territoriales de santé Développement l'empowerment en santé
Les professionnels (équipe éducative et périscolaire)	<ul> <li>Pour les professionnels de l'Education Nationale : meilleur climat scolaire, baisse du harcèlement</li> <li>Acquisition d'une culture et de méthodes sur les CPS</li> </ul>

## **DESCRIPTION**

# Comment fonctionne la solution? A noter : on parle ici de son fonctionnement cible et de non de son déploiement

#### Décrire le fonctionnement idéal de votre solution

2 projets identifiés avec deux niveaux d'intervention complémentaires :

- 1. Des actions CPS dans les Cités Educatives (CE) qui vont permettre une opérationnalité immédiate et adaptée aux besoins de chaque CE. La Ligue de l'Enseignement propose de porter ses actions de formation/d'accompagnement des acteurs et de déployer le programme CPS « Mieux vivre ensemble : Fri for Mobberi » au sein de 3 Cités Educatives sur 5, celles de VSG, Créteil et Valenton. Ce programme, porté par la Ligue de l'enseignement, est déjà mis en place à Alfortville et au CHUM d'Ivry-sur-Seine. L'objectif est de cofinancer la mise en place de ce programme sur des actions spécifiques avec un montée en charge la deuxième année dans l'ensemble des Cités Educatives du département pour 3 années.
- 2. Un protocole d'évaluation sera lancé en septembre 2025 : l'ambition de ce projet est de mener un essai randomisé longitudinal portant sur la mise en œuvre d'un programme de promotion de la santé mentale à travers le développement des compétences psychosociales (le programme Vivre-ensemble Fri for Mobberi). Pour atteindre ces objectifs, une mobilisation de 233 écoles et implication de près de 16 000 élèves sur une période de 8 ans au niveau national est recherchée.

Les deux premières années seront consacrées à la formation des enseignants de 133 écoles maternelles ciblées. Un co-financement ARS permettrait de couvrir les coûts liés aux formations, aux outils pédagogiques et au déploiement du programme dans le Val-de-Marne dans 10 écoles maternelles volontaires, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement du 94 pendant le cycle maternel.

Il s'inscrit dans une dynamique complémentaire au projet déployé dans les Cités Educatives. En effet, en parallèle de la recherche menée, les Cités éducatives offrent un contexte propice au déploiement de ce type de programme (à la fois sur temps scolaire, périscolaire et avec l'implication des parents).

## Qui est impliqué ?

QUI ?	Pour faire quoi ?
Education Nationale (chefs d'établissement et DSDEN), DGESCO	Identification des établissements, suivi, soutien opérationnel
Les élèves et leurs familles	Cf supra
Ligue de l'Enseignement	Formation, évaluation
ARS	Financement, suivi
Les cités éducatives ( délégué du préfet, villes, etc.)	Suivi, évaluation des besoins, mise en œuvre des actions
Les équipes éducatives et périscolaire	

Pour que cela fonctionne, décrivez les contributions nécessaires chaque échelon ?

## Chiffrage estimé sur 3 années

- Chiffrage pour 3 CE
   287 € / an
   soit 36 861 sur 3 ans
   qui s'ajoute au cofinancement de l'AAP des
   Cités Educatives
- 2. Chiffrage pour 10 écoles 17 340 € pour l'année scolaire 2025-26 soit 52 020 € pour trois années scolaires

Total: 29 627 euros/an soit 88 881 pour 3 ans